

**OBJET DU MARCHE :**

**ENTRETIEN DE VOIRIE 2010**

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

**et A BONS DE COMMANDE**

(Marché de Travaux suivant articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics)

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**(R .C.)**

**Maître d'Œuvre**

**MAIRIE DE MAROMME**

Place Jean Jaurès - 76150 MAROMME

Tél : 02.32.82.22.00 - Fax : 02.32.82.22.28

Date limite de réception des offres

**Le 9 AOUT 2010 à 16h00**

**à la Mairie de Maromme**

## SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHE	3
ARTICLE 2 - CONDITIONS DU MARCHE	3
ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES	4
ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES	4
ARTICLE 5 . MODALITES D'OBTECTION ET DE REMISE DU DOSSIER	5
ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	6
ARTICLE 7 . LANGUE UTILISEE	6
ARTICLE 8 . UNITE MONETAIRE	6

## ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHE

Ce marché de travaux concerne l'ENTRETIEN DE VOIRIE de la Ville de MAROMME à réaliser dans le cadre du programme 2010.

## ARTICLE 2 - CONDITIONS DU MARCHE

### Etendue :

Marché de travaux passé sous forme de procédure adaptée suivant l'article 28 du Code des Marchés Publics.

C'est un marché à bons de commande (article 77 du Code des Marchés Publics).

Décomposition : Prestation en un lot unique

### Variantes :

Des variantes sur les prestations de base peuvent être proposées.

Elles devront être accompagnées d'un mémoire explicatif.

Elles ne doivent être qu'optionnelles.

Travaux Optionnels : Sans objet.

Délai d'exécution : Le délai d'exécution est fixé dans le CCAP et ne peut, en aucun cas, être changé.

Propriété intellectuelle des projets : Sans objet.

Passation éventuelle d'un marché de reconduction : Sans objet.

### Résiliation :

Seules les stipulations du C.C.A.G travaux 1976, relatives à la résiliation du marché, sont applicables.

La personne publique peut résilier le marché selon les conditions prévues aux articles 95 et 104 du Code des Marchés Publics.

### Délais de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

### Modification de détail au dossier de consultation :

Le maître d'œuvre se réserve le droit d'apporter au plus tard cinq (5) jours ouvrables avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans ne pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux :

- Les déclarations et attestations sur l'honneur visées aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics (DC4, DC5, DC6 et DC7).
- Une liste de références de travaux similaires récentes, chiffrées et datées.
- Une copie du certificat de qualification professionnelle pour l'année en cours, délivré par l'organisme professionnel de qualification et de classification du bâtiment et des activités annexes ou son fac simili ou références équivalentes.
- Extrait K bis.
- Attestation d'assurance en cours de validité.

#### B - Un projet de marché comprenant :

- Un acte d'engagement (A.E.) : entièrement complété sans modification, paraphé et signé.
- Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) : cahier ci-joint, accepté sans aucune modification, paraphé et signé.
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) : cahier ci-joint, accepté sans aucune modification, paraphé et signé.
- Fourniture d'un mémoire technique (référence, moyens humains et matériels, prestations similaires).

#### C - Les documents suivants :

- les indications concernant la provenance des principales fournitures et, éventuellement, les références des fournisseurs correspondants.

### ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics.

**Critères d'attribution** : Les critères suivants seront pris en compte et après pondération c'est l'offre économiquement la plus avantageuse qui sera retenue :

- 1- Mémoire technique : 50 %
  - Éréférences
  - Émoyens humains et matériels
  - Éprestations similaires

- 2- Prix : 50 %

**ARTICLE 5 : MODALITES D'OBTEINTION ET DE REMISE DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à tout candidat qui en fera la demande soit :

- Par courrier à l'adresse ci-dessous,
- Par fax au 02 32 82 22 28
- Par e-mail à l'adresse suivante : [secretariat-general@ville-maromme.fr](mailto:secretariat-general@ville-maromme.fr)  
ou sur le site de l'ADM 76 : <https://www.publicatur.fr>

➤ Les dossiers de consultation des entreprises peuvent être retirés sur place à l'adresse suivante du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 au bureau du courrier :

**Mairie de Maromme - place Jean JAURES, 76150 MAROMME**

➤ Le dossier de consultation est également consultable et téléchargeable à l'adresse suivante : [www.ville-maromme.fr](http://www.ville-maromme.fr) (rubrique **Marchés publics**)

sur le site : <https://www.publicatur.fr>

Afin de pouvoir télécharger et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : Rtf, .Doc, .Xls, .Pdf

**Présentation des offres sur support papier :**

Les offres seront adressées **impérativement sous pli clos** contenant l'offre et les documents demandés.

Les offres devront être transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception à l'adresse ci-dessous et de garantir la confidentialité. Elles pourront être remises contre récépissé à l'adresse ci-dessous :

**MAIRIE DE MAROMME  
BP 1095  
76153 MAROMME CEDEX  
aux heures d'ouverture du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.**

Elles doivent parvenir à destination avant la date et l'heure suivante :

**Le 9 AOÛT 2010 à 16 h 00**

Les dossiers qui seraient remis ou dont la réception serait effectuée après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

L'enveloppe comportera la mention suivante :

Offre pour : *Entretien de voirie*

Conformément aux articles 45 et 46 du code des marchés publics, le candidat devra fournir un dossier complet contenant les documents ci-dessous énumérés.

**- Dématérialisation :**

Le D.C.E. peut être téléchargé sur : <https://www.publicatur.fr>

L'offre dématérialisée peut être remise sur cette même adresse dans les délais énoncés dans ce Règlement de Consultation.

(Il est précisé que le retrait des documents électroniques n'oblige pas le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre.)

**ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

- Pour des renseignements d'ordre administratifs : **M. N. JAFFRE, Directeur Général des Services**  
Tél. : **02 32 82 22 00**  
Télécopie : **02 32 82 22 28**  
E - Mail : [nicolas.jaffre@ville-maromme.fr](mailto:nicolas.jaffre@ville-maromme.fr)
- Pour des renseignements d'ordre techniques : **M. GRESEL, Directeur du Pôle Moyens Généraux**  
Tél. : **02 32 82 36 40**  
Fax : **02 32 82 36 41**  
E - Mail : [serv-techniques@ville-maromme.fr](mailto:serv-techniques@ville-maromme.fr)

**ARTICLE 7 ó LANGUE UTILISEE**

Les offres sont entièrement rédigées en langue française.

**ARTICLE 8 ó UNITE MONETAIRE**

Le marché sera conclu en euro.